

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la première Agence régionale de la biodiversité d'outre-mer en Guadeloupe



Le 11 février dernier, le **préfet de région**, Alexandre ROCHATTE, a signé l'**arrêté de création de l'Agence régionale de la biodiversité des Iles de Guadeloupe (ARB-IG)** suite à la **sollicitation conjointe de la Région Guadeloupe et de l'Office français de la biodiversité (OFB)**. C'est donc la première ARB outre-mer à être créée.

Préserver et restaurer la biodiversité exceptionnelle de la Guadeloupe

En effet, la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité offre la possibilité aux Régions de créer avec l'OFB, des Agences régionales de la biodiversité (ARB). La **Région Guadeloupe** a donc saisi cette opportunité pour affirmer **sa position de chef de file de la biodiversité** pour les collectivités et **porter administrativement la mission de préfiguration** dans le cadre d'un **partenariat avec l'OFB et l'État** (*représenté par la DEAL*). Cette mission de préfiguration, dans une large concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la biodiversité, **a identifié les attentes et les besoins** du territoire et des acteurs, **a défini la feuille de route et l'outil adapté** (*statut juridique de la structure, sa gouvernance, ses moyens*).

La biodiversité de la Guadeloupe en quelques chiffres

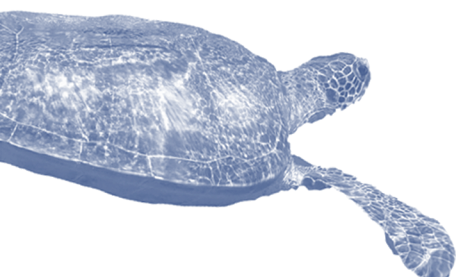
3000 Espèces de flore connues
3600 Espèce de faune connues } dont 684 endémiques



La Guadeloupe, c'est :

78% de la flore des Petites Antilles

6% de la biodiversité nationale sur
0,2% du territoire national



Missions

La déclinaison opérationnelle des axes d'intervention de l'ARB sont les suivants :

- Amélioration et mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité ;
- Mise en œuvre des schémas et plans nationaux sur la biodiversité ;
- Appui technique et financier, conseil et expertise à destination de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, associations de protection de la nature, citoyens) ;
- Formation, information, sensibilisation, pédagogie et mobilisation citoyenne ;
- Appui à la gestion des espaces et des espèces ;
- Accès aux ressources génétiques et juste partage des avantages ;
- Coopération interrégionale et actions d'internationalisation.

Tous unis pour la Biodiversité !

L'ARB-IG est créée sous la forme d'**Etablissement public de coopération environnementale (EPCE)** et est administrée par un **conseil d'administration de 29 membres** (*Collectivités, services de l'État et établissements publics, associations, organismes consulaires, personnalités qualifiées, etc*). L'établissement bénéficiera de l'appui d'un *Conseil d'orientation et d'un Conseil scientifique*.

L'ARB-IG deviendra opérationnelle au premier semestre 2021 avec une montée en puissance progressive tant au niveau de ses moyens que de la réalisation de son plan d'actions. La Région Guadeloupe, l'OFB et L'Etat remercient tous les acteurs publics et de la société civile qui, de par leur engagement, ont contribué à la création de cette agence qui doit faire de chacun de nous des citoyens engagés et sentinelles de notre exceptionnelle biodiversité.

Contact Presse

Direction de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement

Service Ressources Naturelles

Martine White

martine.white@developpement-durable.gouv.fr

0590 99 43 13